

Bio.4 Réaliser un plan paysage

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-28

Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action



Le Plan de paysage est un outil de prise en compte du paysage – qu'il s'agisse de sa protection, sa gestion ou de son aménagement – dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture) à l'échelle opérationnelle du paysage et du bassin de vie, que sont les unités paysagères. Il permet d'appréhender l'évolution et la transformation des paysages de manière prospective, transversalement aux différentes politiques à l'œuvre sur un territoire, et de définir le cadre de cette évolution, sous l'angle d'un projet de territoire. Élaboré en concertation avec les acteurs du territoire – collectivités locales, associations, agriculteurs, aménageurs, artisans, habitants, ... - le Plan de paysage correspond donc à la mise en œuvre d'une démarche de projet, qui doit permettre de guider les décisions d'aménagement et les évolutions du paysage. Il constitue ainsi le document

Cible(s)

Services, élus, directions, aménageurs, associations, aménageurs, entreprises, citoyens

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, des entreprises, usagers et élus.
- Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition énergétique et écologique, en insistant sur les co-bénéfices associés (santé, cadre de vie,...)
- Définir un schéma directeur « Paysage/Biodiversité »

Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le SRADDET, le Schéma Régional Biodiversité, le SCoT et le PLUiH de Cholet Agglomération
Ce plan paysage pourrait servir d'outil de planification aux nombreuses démarches de planification engagées.

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Stratégie Nationale pour la Biodiversité

Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)

Evaluation initiale

Année de début	2027	Année d'échéance	2029	État	A venir
Thématique(s) concernée(s)					
Séquestration carbone - Adaptation -					
Degré de complexité : Technique	Elevé	Organisationnelle	Elevé	Financière	Moyen

Acteurs

Porteur de l'action	Ville de Cholet, Cholet Agglomération
Typologie de porteur	Commune
Personne référente	Directrice Parcs Jardins et Paysage
Rôle de l'EPCI	Porteur

Service concerné **Direction Parcs Jardins Paysages**

Élu référent **Premier Adjoint en charge de l'Aménagement du territoire communal et Adjointe au maire en**

Partenaire(s) et leurs typologie(s)
Associations naturalistes (Technique)

Moyens nécessaires

Investissements	120000 €	Frais d'exploitation	0 €/an	Moyens humains	0,5 etp
Subventions					

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier
non défini

Commentaire

Indicateur(s) de suivi (10 maximum)

Intitulé de l'indicateur
Nombre d'actions mises en place (actions)